

DOSSIER
DE PRESSE
**CONSEIL
MUNICIPAL**

lundi 4 avril 2022

www.anneoy.fr



ANNECY

Sommaire

Information du Maire – *État d'avancement du projet de la piscine des Marquisats* – présenté par Catherine Allard, adjointe en charges des sports et des associations sportives

Institutions / Rapports n° 2-3-4-5 – *Modification du nombre et élection des adjoints au Maire, Indemnités de fonction des élus municipaux : fixation des montants de base et des majorations* – rapportés par le Maire

Institutions / Rapport n° 6 – *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* – rapporté par Abdelrahim Ali Yagoub, conseiller délégué à l'égalité et à l'accès aux droits

Institutions / Rapport n° 7 – *Fixation des nouveaux périmètres des quartiers de la Ville d'Annecy et approbation de la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier S-2022-62* – rapporté par Marie Bertrand, adjointe en charge du renouveau démocratique et de la participation citoyenne

Culture / Rapport n° 8 – *Annecy Fête du lac 2022 – Conventions de partenariat* – rapporté par Aurélie Guéron, conseillère déléguée aux événements écoresponsables

Soutien à l'Ukraine / Rapport n° 9 – *Don d'urgence à l'UNICEF pour les enfants et leurs familles victimes de la Guerre en Ukraine* – rapporté par Guillaume Tatu, adjoint en charge de la jeunesse et de la vie étudiante

Relations internationales / Rapport n° 14 – *Mandat spécial aux élus municipaux pour un déplacement à Sainte-Thérèse (Québec)* – rapporté par Jean-François Degenne, conseiller délégué aux relations internationales et à la coordination des jumelages

Piscine des Marquissats, les travaux débuteront en novembre 2022

Cette année 2022 sera marquée par le début des travaux de construction de la piscine des Marquissats, pour une ouverture prévue en septembre 2024.

Datant des années 60, la piscine des Marquissats n'était plus adaptée à l'évolution des usages, que ce soit pour les particuliers, les scolaires, les associations ou encore les clubs. Le projet de rénovation a été élaboré pour répondre aux besoins de tous ces publics. L'équipe municipale a souhaité faire évoluer le projet initial afin notamment d'accorder une plus grande place à la végétalisation.

Rappel du projet

La piscine des Marquissats associera un espace aquatique à un espace forme.

L'espace aquatique comprendra :

- Dans la halle bassin :
 - Un bassin d'apprentissage de 200m²
 - Un bassin d'activités de 125m²
 - Une pataugeoire de 40m²
- Dans l'espace extérieur :
 - Un bassin nordique de 1 075m²
 - Un bassin loisir estival de 600m²
 - Une plaine de jeux d'eau de 400m²
 - Des plages minérales et pelouses
 - Un snack d'été

L'espace forme sera composé :

- D'un espace bien-être avec :
 - Un bassin de 230m² dont 100m² en extérieur
 - Des bains thermiques
 - Des saunas, une grotte de sel
 - Une terrasse extérieure
- D'un espace sport avec :
 - Une salle de musculation associative
 - Un plateau sportif
 - Deux salles de cours collectifs

Sans oublier les vestiaires collectifs et individuels et les locaux techniques.

Une qualité environnementale exemplaire

Efficacité, performance, isolation, récupérateur d'eau, énergies renouvelables, le projet a été conçu pour répondre aux exigences de la protection de l'environnement.

Les raisons de l'évolution des coûts

Le projet de rénovation de la piscine des Marquisats a évolué :

- Sur la profondeur des bassins, afin de répondre au plan d'aisance aquatique national, à la certification FFN GE (Fédération Française de Natation – Grand Equipement), pour permettre de recevoir des compétitions nationales voire internationales et de répondre à la nouvelle réglementation des temps de recyclage d'eau
- Au niveau des contraintes géotechniques
- Dans l'optimisation technique et fonctionnelle des surfaces (réorganisation des locaux, optimisation des surfaces en espace forme), de la toiture (suppression de verrières et fenêtres), des espaces extérieurs et des finitions (hauteur de carrelage et remplacement de finition carrelée par un bardage bois)
- L'indice des prix, en forte augmentation, augmente également les coûts

Ainsi le coût initial, qui était de 31,3 M€ TTC au moment du concours, est passé à 36 M€ TTC.

Les financements du projet

- L'État, dans le cadre du plan de relance et du CPER attribue une subvention de 2,25 M€
- La Région, dans le cadre du CPER et du CAR 2 attribue une subvention de 2,1 M€
- L'Europe a également été sollicitée, dans le cadre des fonds FEDER, ainsi que l'ADEME.

Calendrier des travaux

- Avril/Septembre 2022 : dossiers de consultation des entreprises/analyse des offres/Attribution des marchés
- Octobre 2022 : préparation du chantier
- Novembre 2022/Septembre 2024 : Travaux
- Septembre 2024 : mise en service de la piscine des Marquisats

Acte II du mandat : l'exécutif municipal renforcé autour du projet de transition pour Annecy

Bientôt deux ans après le début du mandat du maire François Astorg et de son équipe, la majorité municipale lance aujourd'hui l'acte II de sa mandature. Parmi les axes majeurs, la création d'un poste d'adjoint à l'administration, à la qualité de vie au travail et aux grands projets, inédit pour Annecy et la réouverture du poste d'adjoint à la nature en ville, auquel viennent s'ajouter les questions de politique alimentaire et d'agriculture urbaine. Des ajustements pour renforcer le projet de transition pour la Ville, porté par l'ensemble des élus de la majorité.

Le Premier Adjoint Benjamin Marias à la Transition énergétique

« Cette réorganisation vient en premier lieu réaffirmer la transition écologique comme un des piliers principaux du projet de mandat. Adjoindre la transition énergétique à la délégation du premier adjoint, en complément de la coordination des politiques publiques, c'est un signal fort que nous souhaitons envoyer après près de deux ans de mandat pour nous engager davantage dans la transition et rappeler que nous sommes avant tout guidés par l'urgence climatique et l'urgence sociale ! »

Benjamin Marias, Premier adjoint

La réouverture d'un poste d'adjoint à la Nature en Ville

Deuxième axe majeur de cette réorganisation, le choix de rouvrir un poste d'adjointe à la nature en ville, poste qui avait été supprimé au départ de Magali Mugnier pour l'agglomération en 2021. L'adjoint sera également en charge de suivre et d'appliquer les politiques alimentaire et d'agriculture urbaine du territoire, en lien étroit avec le Grand Annecy, avec notamment la Vice-Présidente à l'Agriculture, à l'Alimentation et à la Ruralité.

Chloé Rivière, jusqu'à présent conseillère déléguée à la restauration municipale, à l'alimentation locale et biologique et au bien-être animal occupera ce poste et deviendra ainsi adjointe à la Ville d'Annecy.

La création d'un poste d'adjoint à l'Administration, à la Qualité de Vie au Travail et aux Grands Projets

Troisième sujet de cet acte II, l'adaptation des besoins de l'administration avec la création d'un tout nouveau poste d'adjoint, dédié à l'Administration, à la Qualité de Vie au Travail et aux Grands Projets.

« Nous réfléchissons depuis longtemps à la meilleure manière de résoudre les difficultés que traversent les agents de la Ville depuis la fusion et dont nous avons pleinement conscience depuis notre arrivée en poste. Avec ce nouveau poste d'adjoint, nous améliorerons la qualité de vie au travail des agents, en leur dédiant un membre de la majorité, pour accompagner l'administration dans la transition que nous avons envie de mener à ses côtés. L'adjoint suivra également les « grands projets » de la Ville, comme le chantier de l'Hôtel de Ville ou encore des Haras, pour une meilleure coordination des projets transversaux, en lien avec le Maire et le Premier Adjoint. C'est du jamais-vu pour Annecy et après la fusion, l'incendie, la crise sanitaire et la cyberattaque, ce poste est nécessaire pour le bien-être des agents de la collectivité qui œuvrent pour le service public ! »

François Astorg, maire d'Annecy

Jusqu'à présent élu municipal, c'est Etienne Andréys qui occupera ce poste. Le dialogue social restera dans le champ du Maire.

Une réorganisation en sept « pôles »

Cet acte II du mandat prend forme dans la réorganisation de la majorité en « pôle », afin de clarifier pour les habitantes et habitants la transversalité des politiques publiques et leur interdépendance. Le Maire et le Premier adjoint constituent un 7^e « pôle » avec quatre conseillers délégués.

1. Pôle Ville Durable & Aménagement :

Pôle composé de six élus :

- **Maire-adjoint** en charge de la nature en ville, de la politique alimentaire et de l'agriculture urbaine avec un **conseiller délégué** à la propreté urbaine et au bien-être animal
- **Maire-adjoint** en charge de l'aménagement durable et de l'habitat avec un **conseiller délégué** au logement abordable et à la mixité sociale
- **Maire-adjoint** en charge de la voirie, des espaces publics, du stationnement et des mobilités actives
- **Maire-adjoint** en charge de la transition numérique

2. Bien vivre au quotidien avec le sport et la culture

Pôle composé de trois élus :

- **Maire-adjoint** en charge de la culture et des associations culturelles avec un **conseiller délégué** au patrimoine art et histoire. Cette nouvelle délégation viendra répondre au besoin de définir une politique d'entretien et de valorisation du patrimoine culturel de la Ville, en lien avec les services cultures et archives.
- **Maire-adjoint** en charge des sports et des associations sportives

3. Finances & Administration

Pôle composé de cinq élus :

- **Maire-adjoint** en charge des finances et des investissements responsables avec un **conseiller délégué** aux achats publics responsables
- **Maire-adjoint** en charge de l'administration, de la qualité de la vie au travail et des grands projets avec **deux conseillers délégués** à l'évaluation des politiques publiques et politiques tarifaires et aux établissements recevant du public

4. Renouveau Démocratique et Proximité :

Pôle composé de dix élus :

- **Maire-adjoint** en charge des commerces de proximité
- **Maire-adjoint** en charge du renouveau démocratique et de la participation citoyenne
- **Maire-adjoint** en charge de la prévention, de la tranquillité publique et de la sécurité avec un **conseiller délégué** au travail de Mémoires et aux relations avec les anciens combattants.
- **Maires délégués** des communes déléguées d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy et Seynod

5. Générations futures :

Pôle composé de trois élus :

- **Maire-adjoint** en charge de la jeunesse, de la vie étudiante, des centres socio-culturels et des centres de loisirs
- **Maire-adjoint** en charge de l'enfance, de la réussite éducative et des parcours éducatifs avec un **conseiller délégué** à petite enfance

6. Social et Inclusion :

Pôle composé de quatre élus :

- **Maire-adjoint** en charge de l'action sociale et du logement social avec un **conseiller délégué** à la précarité et à l'insertion sociale
- **Maire-adjoint** en charge de la santé, de l'hygiène, du bien vivre et du bien vieillir
- **Maire-adjoint** en charge de l'accessibilité, du handicap et de l'inclusion

7. Autour du Maire :

Pôle composé de cinq élus en plus du Maire :

- **Premier adjoint** en charge de la transition énergétique et de la coordination des politiques publiques
- **Conseiller délégué** à la vie associative : directement relié au Premier adjoint, il aura pour mission de piloter le projet de stratégie de relation aux associations, visant à coordonner les projets de liens entre administration et monde associatif, ainsi que la gestion des salles municipales
- **Conseiller délégué** aux relations internationales et aux jumelages
- **Conseiller délégué** à l'égalité, à l'accès aux droits et aux relations aux cultes
- **Conseiller délégué** à la politique événementielle

Une enveloppe indemnitaire qui passe à 81 181,23€ par mois

Cette modification implique d'ajuster l'enveloppe indemnitaire et le tableau de répartition des indemnités du Maire, des Maires-Adjoints et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation, étant précisé que les indemnités sont calculées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Deux délibérations sont présentées, l'application de majorations aux indemnités de fonction faisant l'objet d'un vote distinct. Pour rappel, cette majoration de 25% est applicable pour toute ville préfecture.

« Je suis pour la fin de l'imbroglio qui entoure l'indemnité que touchent les élus pour l'exercice de leurs fonctions. Les responsabilités qui sont les nôtres, pour une ville de 130 000 habitants, demandent une forte implication pour faire avancer les projets pour la ville et assurer le suivi des politiques publiques. Nous avons fait le choix d'appliquer la loi sur le non-cumul des mandats locaux et nationaux afin de garantir cette disponibilité. De nombreux élus ont réduit leur activité professionnelle pour se dédier à leur mandat, le versement d'une indemnité à hauteur de cet engagement est indispensable au regard des enjeux écologiques, sociaux, démocratiques, économiques et des attentes qu'ont les habitantes et des habitants à notre égard. »

François Astorg, maire d'Annecy

Le montant total des indemnités brutes mensuelles avec majoration passe ainsi à 81 181,23€, avec la création de ce nouveau poste d'adjoint au Maire. Dans la décision du Conseil Municipal du 24 juillet 2020, cette enveloppe était de 80 743,72 €.

Égalité : la Ville s'engage et signe la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

En s'inscrivant dans l'initiative du Conseil de communes et Régions d'Europe par la signature de la Charte européenne, la Ville souhaite être partie-prenante du mouvement de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Premier maillon des institutions publiques, les collectivités locales ont un rôle important à jouer dans l'évolution des pratiques et la lutte contre les stéréotypes de genre. Depuis 2020, la Ville d'Annecy a créé des liens avec les associations féministes et féminines et a développé sa ligne de soutien aux associations du territoire qui agissent en faveur de l'égalité femmes/hommes. Elle s'est également investie dans une politique d'accueil, en soutenant des projets menés en partenariat entre les associations et le CCAS. Elle a par ailleurs œuvré à la sensibilisation à l'égalité, en développant des formations au sein de la Ville.

« Avec la signature de cette Charte européenne, nous affirmer notre implication dans cette lutte. Nous sommes conscients du chemin qu'il reste à parcourir et il nous faut poursuivre et accentuer nos actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. »

Abdelrahim Ali Yagoub, conseiller délégué à l'égalité et l'accès aux droits

Les Quartiers de la Ville d'Annecy et leurs « conseils » évoluent

Les conseils de quartier exploratoires mis en place lors du Conseil municipal du 12 octobre 2020 sont parvenus à leur objectif : redéfinir le périmètre géographique et la charte de fonctionnement des Conseils de quartier de la Ville d'Annecy. Ils passent ainsi de 12 à 16 et deviendront de véritables portes d'entrée vers l'engagement citoyen, en complément des politiques publiques menées par l'équipe municipale.

Conseil de quartier : définition

Instances citoyennes les plus proches et accessibles pour l'habitant, les conseils de quartier sont obligatoires pour les villes de plus de 80 000 habitants. Au service de l'intérêt général, ils remplissent un rôle central entre les habitants du quartier et la Ville pour, par exemple :

- dialoguer et débattre des projets
- participer à la vie du quartier
- proposer des projets à l'échelle du quartier,
- être informé et relayer l'information
- selon les besoins, aider à la décision des élus sur les projets de la Ville
- contribuer à l'évolution de la société en s'impliquant dans la vie de la Ville
- participer au renouveau démocratique

« 240 citoyens ont été sollicités pour repenser les quartiers et le fonctionnement de leurs conseils, dans le cadre des conseils exploratoires. Renouveler le fonctionnement de la démocratie locale en associant les habitants aux décisions qui les concernent, pour les rendre acteurs de leur territoire, est au cœur de notre politique de renouveau démocratique. »

Marie Bertrand, adjointe en charge du renouveau démocratique et de la participation citoyenne

La réflexion a été menée sur deux axes :

- un redécoupage des périmètres des quartiers prenant en compte les bassins de vie des habitants (critères géographiques, zone de vie avec commerces et écoles, barrières naturelles, cohérence territoriale), réalisé avec l'appui d'un géographe et des services de la Ville ;
- l'évolution de la charte de fonctionnement. Les citoyens ont été accompagnés par des facilitateurs en intelligence collective, afin de définir les grands principes, les rôles et le fonctionnement des futurs conseils de quartier.

Après une année de co-construction, le périmètre des quartiers et les conseils de quartier évoluent, passant de 12 à 16. Certains quartiers ont vu leurs limites modifiées.

Ces réflexions ont abouti à la création de 4 nouveaux quartiers, en plus de modifications de certains tracés:

- Division de l'ancien quartier 8 (Rives du Lac) en 2 quartiers :
 - Un quartier Ouest, entre l'Impérial et Bonlieu (conserve momentanément la dénomination Quartier 8).
 - Un quartier Est, entre l'Impérial et le Petit Port (Quartier 8 Bis). La limite entre ces deux nouveaux quartiers est parfaitement définie sur l'ancienne limite des communes Annecy / Annecy-le-Vieux.

- Création d'un nouveau quartier aux Romains, entre la Rocade, l'avenue de Brogny et la Gare (quartier 9 Bis).
- Division de l'ancien quartier 12 (Seynod / Le Semnoz) en 3 quartiers :
 - Un quartier urbain, au nord (conserve momentanément la dénomination quartier 12).
 - Un quartier central (quartier 12 Bis).
 - Un quartier à la configuration plus « rurale » au sud (quartier 12 Ter). Les deux quartiers du sud récupèrent chacun une partie du Semnoz, qui était auparavant intégré au quartier 9.
- Modification de limites au nord du quartier 8 Est avec le quartier 7 (Les Hauts d'Annecy-le-Vieux).
- Remaniement des limites des quartiers 2 + 5 + 6 + 7, entre le Fier, la zone commerciale avenue de Genève et le Petit Brogny.
- Remaniement des limites des quartiers 9 + 10 + 12, autour des quartiers du Pont-Neuf et des Trois Fontaines.
- Extension du quartier 3 (Meythet) qui se prolonge désormais jusqu'au Fier.

Quel sera leur fonctionnement ?

Autonomes dans leur organisation et en lien avec l' élu référent, les conseils de quartier s'organisent librement :

- Fréquence de réunions, sur la base d'une fois par trimestre minimum
- Fonctionnement par commissions ou groupes de travail thématiques
- Décisions prises de manière collégiale ; vote majoritaire, jugement majoritaire ou par consentement

Chaque conseil de quartier co-construira son programme de travail annuel, partagé avec la Ville.

Qui peut être membre d'un conseil de quartier ?

La participation aux conseils de quartier est possible pour tous les Annéciens, à partir de 15 ans.

Pour faire vivre chaque conseil de quartier, un cercle de membres composé d'habitants volontaires, d'habitants tirés au sort et des acteurs du quartier (associations, commerces...) seront désignés jusqu'en 2026. Un tiers d'entre eux sera renouvelé tous les 2 ans pour permettre à toutes et tous de s'impliquer.

Comment s'inscrire ?

les inscriptions sont possibles jusqu'au 8 mai 2022

- sur www.jeparticipe.annecy.fr
- ou à l'accueil de sa mairie déléguée

Fête du lac : l'Impérial, ODS, Le Dauphiné et France 3 partenaires

La Fête du lac est de retour samedi 6 août avec le projet artistique « Histoire d'eaux » porté par les entreprises franco-italiennes Art et feux et Pyroemotions. Cette année encore, l'Impérial Palace est le principal partenaire de la Fête du lac, aux côtés du Dauphiné Libéré, d'ODS Radio et de France 3.

- Le partenaire principal de la Fête du lac est la société « Impérial Palace » qui attribue, conformément à la convention de délégation de service public pour le Casino d'Annecy, une participation financière de 66 000 € TTC.
- Pour la communication, le Dauphiné Libéré, ODS Radio et France 3 apportent leur soutien en mettant en place un plan média spécifique presse, radio et télévision.
- Les différents partenaires bénéficient ainsi d'une visibilité sur les supports de communication édités par la Ville d'Annecy.

L'affiche de l'édition 2022 de la Fête du lac sera dévoilée en mai prochain.

Soutien à l'Ukraine

Une subvention de 5000€ votée pour l'UNICEF

Dans le cadre de son partenariat « Ville amie des enfants », il est proposé au Conseil municipal d'allouer à l'UNICEF, un don de 5 000 €. Ce montant sera mobilisé pour fournir un accès aux enfants et plus largement aux familles :

- À l'eau,
- Aux soins de santé,
- À un service éducatif le plus longtemps possible,
- À un soutien psychosocial des enfants.

Annecy/Sainte-Thérèse, un projet commun « La Vi(II)e retrouvée »

Annecy et la Ville de Sainte-Thérèse au Canada, sont unies par un partenariat depuis 1987. En 2021, les deux Villes ont soumis un projet conjoint dans le cadre de l'appel à projet « Sortie de crise Covid-19 » du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée 2021-2022, rattaché au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Intitulé « La Vi(II)e retrouvée », le projet des deux Villes a été retenu et s'étend sur deux années.

Au cours de cette année 2022, des actions seront organisées dans les deux communes pour :

- Valoriser les espaces publics par des créations culturelles et artistiques mobilisant notamment la jeunesse
- Favoriser l'échange de pratiques professionnelles entre les deux Villes, sur les aspects d'urbanisme tactique et des animations culturelles dans un contexte de restriction sanitaire

Pour mener à bien cette dernière action, une délégation de la Ville d'Annecy se déplacera, du 15 au 20 mai, à Sainte-Thérèse à l'occasion du Festival Santa Teresa. Puis la Ville d'Annecy accueillera à son tour une délégation de Sainte-Thérèse en septembre prochain.

« À l'occasion de ce déplacement, nous visiterons les infrastructures qui font l'objet d'échanges de pratiques entre nos deux Villes. Nous avons prévu des réunions de travail et des rencontres avec des entrepreneurs locaux pour aborder les effets de la crise et les stratégies de sortie de crise. »

Jean-François Degenne, conseiller délégué aux relations internationales et à la coordination des jumelages

Contact presse :

Anouck Duchosal, attachée de presse du maire d'Annecy
Anouck.duchosal@Annecy.fr - 07 64 82 20 03